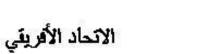
## **AFRICAN UNION**





P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321 Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ 1115<sup>E</sup> RÉUNION

21 OCTOBRE 2022 ADDIS-ABÉBA

PSC/PR/PS.1115 (2022)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE** 

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 1115e réunion, tenue le 21 octobre 2022, au processus de paix, mené par l'UA pour l'Éthiopie

Le Conseil a rappelé ses décisions antérieures sur la situation dans le nord de l'Éthiopie et le communiqué de presse du Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, en date du 15 octobre 2022.

Le Conseil a pris note des observations liminaires du Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'UA et président du CPS pour le mois d'octobre 2022, S.E. Ambassadeur Mohamed Arrouchi ; de la déclaration du Commissaire de l'UA chargé des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité, S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye ; la communication du Haut représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique, S.E. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigeria, et la déclaration du Représentant de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Le Conseil a réaffirmé son ferme attachement à la préservation de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, et a exprimé sa solidarité avec le peuple éthiopien.

Le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par la reprise des hostilités dans le nord de l'Éthiopie, qui a entraîné des pertes de vies humaines, et a appelé à un cessez-le-feu immédiat, global et inconditionnel et à la reprise des services humanitaires. Le Conseil a exhorté tous les acteurs armés à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et à assurer la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, tout en rappelant l'impératif stratégique d'une solution politique au conflit.

Le Conseil s'est félicité de l'ouverture des pourparlers de paix sur l'Éthiopie sous l'égide de l'UA, qui doivent se dérouler à partir du 24 octobre 2022 en Afrique du Sud, et il en est attendu des résultats fructueux.

Le Conseil a vivement félicité les parties pour les efforts qu'elles ont déployés en vue d'un règlement pacifique du conflit et s'est en outre félicité des engagements mutuels à participer véritablement au processus de paix sous les auspices de l'UA.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction la composition, par le Président de la Commission de l'UA, du Groupe de haut niveau d'éminents Africains, qui sera dirigé et animé par S.E. Olusegun Obasanjo, Haut représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique, ainsi que par S.E. Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya et S.E. Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka, ancienne Vice-présidente de la République d'Afrique du Sud et membre du Groupe des Sages.

Le Conseil a spécifiquement félicité le Haut représentant de l'UA pour la Corne de l'Afrique pour les efforts qu'il a déployés en vue de maintenir la paix en Éthiopie et a exhorté toutes les parties à continuer de collaborer avec le groupe de l'UA nouvellement constitué.

Le Conseil a remercié le gouvernement sud-africain d'avoir accepté d'accueillir les pourparlers de paix dirigés par l'UA et a demandé à la Commission de l'UA de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir le processus de paix.

Le Conseil a salué le soutien apporté par les partenaires de l'UA et les a exhortés à continuer de collaborer avec l'UA en vue du rétablissement de la paix en Éthiopie et dans la région de la Corne de l'Afrique. À cet égard, le Conseil a demandé aux États membres de l'UA et à la communauté internationale de continuer d'apporter une aide humanitaire aux populations touchées, en particulier aux femmes et aux enfants.

Le Conseil a demandé à la Commission de faire régulièrement le point sur la question.

Le Conseil est convenu de rester activement saisi de la question.